Sc

Vol 4

DEMANDE

A

Son Ex. Dom Henri Smeulders, Commissaire Apostolique

Au Canada,

D'une Enquête Canonique.

TOUCHANT

L'Enseignement neutre donné à l'Univ.-Laval.

ET

Dans certains Collèges.

QUEBEC.

1883.

A Son Excellence

DOM HENRI SMEULDERS,

COMMISSAIRE APOSTOLIQUE, QUEBEC.

EXCELLENCE,

Bien que ne comptant dans la grande armée catholique que comme un de ses derniers soldats, je crois qu'il est de mon strict devoir de m'adresser à Votre Excellence pour me plaindre d'un certain état de choses qui a amené le désordre dans notre Province.

Nous passons ici par une crise qu'ont subie. chacun à son temps, les pays d'Europe. Chez quelques-uns, comme en Angleterre, sous Henri VIII, elle a été fatale, parce que la doctrine attaquée ne pouvait être modifiée. et le schisme s'est produit. Chez d'autres, comme en Belgique, la crise a été moins forte parce que des questions disciplinaires seulement étaient en jeu. Cependant, aujourd'hui, la Belgique est la proie des libres-penseurs, et la doctrine est en danger.

Je considère que notre position actuelle, ici, est identique à celle de la Belgique il y a quarante ans. A cette époque, en Belgique, il y avait des questions de discipline fièvreusement discutées. Les catholiques vraiment dignes de ce nom avaient à lutter contre les catholiques-libéraux, qui cherchaient à implanter leurs idées dans les écoles et dans le gouvernement. Là. comme ici actuellement, des gens bien intentionnés, mais ignorants et mal renseignés, n'ont pas vu le danger de ces menées faites sous prétexte que la religion et son enseignement doivent suivre le progrès moderne

Petit à petit, des catholiques, libéraux sans le savoir, ont. par leur *laisser faire*, donné de la force aux vrais libéraux ; et aujourd'hui, la Belgique est un pays à peu près perdu au point de vue des principes religieux.

Pour arriver là, comme je le donne à entendre plus haut, on a commencé à s'insinuer dans l'école. Or, l'histoire se répète, et les mêmes causes amènent les mêmes effets, en différent temps et en différents lieux. Cela est tellement vrai que des esprits profonds et éclairés de l'esprit de Dieu, tels que Joseph de Maistre et Donoso Cortès, ont pu dire, en étudiant les causes du mal, il y a quarante et soixante ans, quels en seraient les effets subséquents. Ces hommes ont

si bien prophétisé, malheureusement, qu'aujourd'hui on lit ce qu'ils ont dit, non dans leurs propres livres, mais dans le grand livre toujours ouvert de l'histoire immédiatement contemporaine des nations de l'Europe.

J'ai nommé Donoso Cortès. Voyons ce qu'il disait de la société en 1849. A cette époque, il écrivait, en réponse à certains journaux, une lettre remarquable et prophétique dans laquelle il dit : "Il n'y a point de salut pour la société parce que l'esprit catholique, seul esprit de vie, ne vivifie pas tout, ne vivifie pas l'*enseignement*, le gouvernement, les institutions, les lois, les mœurs." Ce passage s'applique entièrement à la Belgique, dont je viens de parler, et je prends la liberté de vous citer ces lignes de Donoso Cortès parce qu'elles commencent à avoir leur applications dans notre province.

Oui, Excellence, ici l'esprit catholique va bientôt cesser de vivifier l'enseignement. Déjà, dans la première institution catholique du pays, l'Université Laval, on pratique l'enseignement neutre, et je puis le certifier personnellement pour ce qui concerne la faculté de droit de cette université.

Dans cette faculté, j'ai entendu, de mes oreilles, le professeur de droit civil, à propos des lois civiles sur le mariage, nous dire que ces lois ne sont pas conformes aux lois de l'Eglise, mais qu'il n'a pas charge de nous dire ce que sont ces lois de l'Eglise, et que, si nous voulons les connaitre, il faut aller au cours de théologie. Si l'on en est rendu là dans une institution aussi importante, n'y a-t-il pas lieu de s'effrayer de l'avenir et de craindre que bientôt il n'y ait plus de salut pour la société du Canada parce qu'on bannit l'esprit catholidue de l'école ?

Une tendance générale à l'enseignement neutre se manifeste ici depuis plusieurs années. Par exemple, dans certains collèges, on a enseigné la philosophie au moyen d'auteurs à principes hybrides, mélange informe des doctrines de Descartes et de celles de Saint Thomas. Cette philosophie a finie par sortir de la routine du programme de l'Université Laval, mais on n'a pas encore assez l'idée de faire des excursions philosophiques dans le domaine de la litérature et surtout de l'histoire. C'est à un tel point que celui qui veut étudier les grandes époques littéraires et historiques, au point de vue de leur influence sur l'humanité, est obligé, une fois sorti de certains collèges, de se départir des théories bâtardes qu'on y enseignait encore il n'y a pas longtemps, pour se munir d'armes de précisions en étudiant saint Thomas et les écrivains qui le suivent sans ambages. Rien d'étonnant si des professeurs ayant fait d'aussi pauvres études philosophiques ne comprennent point l'importance de l'enseignement fait d'après l'esprit catholique, et si les jeunes gens qui suivent l'enseignement neutre restent neutres sur le terrain des principes catholiques, lorsqu'ils voient l'autorité supérieure catholique être neutre dans son enseignement.

On nous accuse d'être pessimistes, nous qui constatons ces faits. Eh bien ! si notre voix n'est pas écoutée, dans bien peu de temps les pessimistes verront ceux qui rient d'eux traités ici comme le sont aujourd'hui les catholiques-libéraux de Belgique. Après avoir prêté des armes à la libre-pensée, ils en seront infailliblement les victimes, et nous aurons alors la douleur d'assister, impuissants et vaincus nous aussi, à leur ruine, qu'ils auront eux-mêmes préparée.

Il y a cependant, Excellence, un remède à ce grand mal, et ce remède vous avez le pouvoir de l'appliquer. C'est pour cela que je viens vous parler, non en mon nom personnel, mais au nom de l'Eglise du Canada dont je suis l'un des humbles soldats. Tout ce que nous espérons, c'est que vous voudrez nous permettre de vous démontrer la vérité de nos assertions. Si vous nous donnez cette permission, vous verrez s'élever une foule de voix qui, aujourd'hui, sont muettes, par crainte des châtiments dont elles sont menacées.

Et n'allez pas croire, Excellence, qu'en demandant une enquête canonique nous ayons une arrière-pensée de manquer de respect à l'autorité Loin de là notre pensée ; au contraire, nous profitons du moment où vous représentez parmi nous l'autorité suprême du Pontife romain, pour vous mettre en mesure de voir le danger auquel s'expose l'autorité religieuse ici, en fournissant des armes aux mauvais catholiques, aux francs-maçons et aux libres-penseurs, par l'enseignement neutre qu'elle donne en haut lieu. Vous serez ainsi en état de prévenir cette autorité des maux qu'elle prépare et à elle-même et à toute l'Eglise du Canada. Par votre intervention, vous ramènerez la paix dans nos cœurs de catholiques et vous dissiperez les doutes qui s'élèvent malgré nous comme un nuage pour obscurcir la foi que tend à éteindre dans nos âmes le système d'indifférence religieuse que, sans s'en douter probablement, prêche par ses actes l'Université Laval en favorisant l'enseignement neutre.

Je soumets avec confiance à Votre Excellence, ces lignes écrites dans le but de remplir un devoir de conscience, comme catholique. Le Saint Esprit, compagnon inséparable des prêtres du Seigneur, vous y fera voir l'expression de tristesse d'un fils de l'Eglise qui entrevoit dans l'avenir de grands maux pour sa Mère bien aimée, et qui compte sur votre influence pour les lui épargner.

Veuillez me croire, Excellence,
avec respectueuse soumission,
Votre très humble et très obéissant serviteur.

(Signé)

DECLARATION.

Le soussigné,   , avocat déclare solennellement ce qui suit :

Le 23 novembre courant (1883), je me suis rendu auprès de Son Excellence Dom Henri Smeulders, Commissaire Apostolique au Canada, pour lui présenter un mémoire au sujet de l'enseignement à l'Université Laval, faculté de Droit, et de l'insuffisance des études philosophiques dans certains collèges. Voici un aperçu fidèle de ce qui m'a été dit par Son Sexcellence dans cette entrevue :

Rome est parfaitement renseignée—tant le Pape que les Congrégations—sur toutes les questions qui ont nécessité l'envoie ici d'un Commissaire Apostolique. Ceux qui entrent dans la voie des protestations contre les autorités religieuses d'un pays s'engagent dans une voie dangereuse. C'est ainsi qu'ont débuté Luther et les protestants.

Chacun doit travailler au bien commun, dans sa sphère propre, et ne doit pas s'immiscer dans les affaires qui ne sont pas de son ressort.

Il est très dangereux pour les laiques de s'occuper des questions religieuses.

Bien qu'on ait le droit d'appel au Saint-Siège, on devrait autant que possible éviter d'exercer ce droit, car cela est très dangereux.

En voulant combattre un mal léger ou plutôt apparent que réel, on s'expose souvent à causer un plus grand mal.

Les catholiques qui crient contre l'autorité et qui sont toujours occupés à chercher des erreurs de la part des supérieurs ecclésiastiques, sont des catholiques outrés. C'est un petit groupe de ces catholiques outrés qui a mis la Belgique dans le triste état où elle est aujourd'hui au point de vue des principes religieux.

Il serait bon d'avoir, à l'Université Laval, une chaire où l'on traiterait les questions mixtes (religieuses et civiles) qui peuvent se présenter dans les cours de droit, de médecine, etc.

On doit se mettre en garde contre une tendance à s'occuper de minuties et de maux légers et souvent imaginaires, au point de vue de la discipline de l'Eglise, et se montrer fervent catholique, et ne s'occuper que des grands principes qui régissent l'Eglise ; enfin s'en rapporter toujours à ceux que l'Eglise à chargés de conduire les âmes sans jamais les critiquer.

Le soussigné est sorti de cet entretien avec le Commissaire Apostolique convaincu que Son Excellence voit d'un mauvais œil ceux qui vont porter

plainte contre quelques personne ou institution ecclésiastique, et qu'Elle n'est pas disposée à faire droit à ces plaintes.

Le soussigné déclare de plus qu'il ne croyait pas manquer envers l'autorité religieuse en portant sa plainte au Délégué et représentant du Souverain Pontife en ce pays

Et je fais cette Déclaration solennelle la croyant consciencieusement vraie, et en vertu de l'acte passé dans la trente-septième année de règne de Sa Majesté, intitulé : " Acte pour la suppression des serments volontaires et extra-judiciaires. "

Québec, 29 Novembre 1883.

(Signé) J. C. Chapais.

Faite cette déclaration devant moi, ce vingt-neuvième jour de novembre 1883.

(Signé)

J. P.